

trois questions qui y sont liées.

Une attention particulière fut portée au problème du rejet en mer des prises fortuites, et les méthodes visant à régler ce problème furent examinées.

Conservation et gestion

Les deux délégations ont passé en revue les propositions canadiennes pour la conservation et la gestion des stocks de poissons au large de la côte atlantique canadienne. Ces propositions ont été exposées une première fois à la réunion d'ICNAF de juin 1975 et seront à l'ordre du jour de la réunion spéciale d'ICNAF qui se tiendra à Montréal en septembre. La délégation canadienne souligna l'importance que le Canada attache à ces propositions, et les conséquences possibles quant à l'avenir d'ICNAF.

Coopération

Une grande importance fut accordée par les deux délégations à leur coopération future dans le domaine des pêcheries. Elles ont exprimé leur intention de se réunir sous peu afin de considérer l'élaboration d'un accord bilatéral sur la coopération en matière de pêcheries, qui établirait les modalités et les conditions devant gouverner la poursuite des opérations de pêches de la flotte espagnole dans les eaux au large du littoral atlantique canadien, **prenant en considération les modifications juridiques et juridictionnelles anticipées au régime de la gestion des pêcheries dans ces eaux, ainsi que les dispositions pertinentes de l'accord Canada/Espagne de 1972 sur les pêcheries.**

Programme d'aide financière au transport urbain

Le gouvernement fédéral établira un programme d'aide financière au transport urbain de \$100 millions afin d'aider les provinces et les municipalités à gérer la croissance urbaine, à diminuer les embouteillages de la circulation et à résoudre les problèmes connexes.

Le ministre des Affaires urbaines, M. Barney Danson, et celui des Transports, M. Jean Marchand, ont annoncé que les fonds seront disponibles à compter du 1er avril 1977 et ce, pour une période de cinq ans. Ces fonds serviront à l'achat de trains de ban-

lieue et à la construction de gares, de quais et d'installations nécessaires au contrôle de la circulation. Le programme ne s'applique pas aux véhicules en commande actuellement ni aux installations déjà aménagées.

Problèmes urbains

Dans les agglomérations urbaines où le train n'est pas le meilleur moyen de desservir les banlieues, le programme prévoit le financement d'autres modes de transport, tels que des autobus express empruntant des voies réservées.

En raison du délai que nécessite la planification, ce programme quinquennal commencera le 1er avril 1977 pour se terminer le 31 mars 1982.

Ce programme d'aide financière reflète l'importance que le gouvernement attache à la solution des problèmes urbains causés par l'utilisation de l'automobile: l'expansion désordonnée des villes, les embouteillages, les accidents de voiture, le gaspillage d'énergie et la pollution, pour ne citer que ceux-là.

Le programme, qui sera administré par le ministère des Transports, accordera la préférence aux véhicules construits au Canada, à condition qu'ils soient compétitifs quant aux délais de fabrication, à la qualité et au coût.

En outre, le programme accordera surtout son aide aux réseaux de banlieue nouveaux ou à l'état de projet.

Des études ont démontré que la quantité d'énergie *per capita* consommée pour le transport se stabilise ou décroît en fonction d'une utilisation croissante des transports en commun. Pour chaque dollar que le Canadien dépense pour l'utilisation de sa voiture dans les secteurs urbains, il dépense moins de cinq cents pour les services de transport en commun.

Les mesures annoncées visent à encourager la gestion planifiée de la croissance urbaine et une plus grande utilisation des solutions de rechange à l'automobile, à savoir les services de transport en commun. Ces deux aspects sont les éléments prioritaires auxquels s'intéresse le gouvernement en matière d'affaires urbaines.

Modalités d'application

Afin d'obtenir cette aide, la province et la municipalité intéressées devront définir, avec le gouvernement fédéral, une stratégie globale de gestion de la croissance métropolitaine à l'intérieur

de la région urbaine. Cette entente devra déterminer le rôle que les services de banlieue devront jouer, l'utilisation efficace des caractéristiques de ces services, et leur intégration au réseau de transport environnant. La province ou la municipalité devra aussi accepter d'acquitter tout déficit d'exploitation passé ou futur du réseau.

La contribution fédérale consistera en une subvention et en un prêt couvrant respectivement jusqu'à 75% et 25% des frais d'investissement pour les réseaux qui en sont à la première phase d'aménagement. Pour les autres, la subvention fédérale variera entre 25% et 75%, compte tenu de l'état d'avancement du réseau. Le prêt pourra s'élever jusqu'à 25%.

Les prêts seront versés aux gouvernements provinciaux ou, si ceux-ci les garantissent, aux municipalités ou aux commissions de transport.

Les subventions fédérales serviront aussi à défrayer jusqu'à 50% des coûts directement associés aux quais et aux gares de banlieue, aux réseaux secondaires et aux installations de contrôle de la circulation.

Prêt au Botswana

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé que le Canada avait consenti au Botswana un prêt de deux millions de dollars en vue d'effectuer un levé aéro-magnétique de 80 pour cent du pays.

La *Terra Surveys* d'Ottawa, l'une des six sociétés dont l'offre avait été sollicitée, a été choisie par le Gouvernement du Botswana et l'Agence canadienne de développement international pour effectuer ce levé aérien.

Le levé permettra d'établir une carte géographique régionale du pays, qui, à son tour, permettra d'identifier les régions les plus prometteuses en vue d'une prospection géologique et minière plus poussée.

Afin d'aider le Botswana à développer son industrie minière, le Canada a entre autres choses consenti à ce pays un prêt de 30 millions de dollars pour la construction d'une centrale électrique pour alimenter le complexe minier cuivre-nickel de Shashi et envoyé des spécialistes pour doter en personnel la Commission géologique du pays et son ministère des Mines.